



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 17/11/2020

PLAN HIVERNAL 2020-2021

Lancement de la campagne du plan hivernal 2020-2021

Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, annonçait le 18 octobre 2020 le lancement de la campagne hivernale 2020-2021.

En Moselle, le plan hivernal 2020-2021 a été présenté mi-octobre 2020 par les services de l'État au comité restreint de veille sociale qui réunit l'ensemble des acteurs de la veille sociale, notamment la Fondation Abbé Pierre, le Secours catholique, l'association Athènes, Caritas, la Protection civile, le CMSEA (Centre mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes), l'AIEM (association d'information et d'entraide mosellane), l'Armée du Salut, l'UDAF (Union départementale des associations familiales de la Moselle), l'association Amlï (Association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des isolés), l'AAE (Association Est accompagnement) ainsi que le conseil départemental de la Moselle.

Ce plan se traduit par l'amplification des activités de maraude à la demande de l'État sur un maillage territorial plus important, portées sur le terrain par des structures telles que l'ADPC, AIEM, CMSEA, Athènes équipe mobiles ou encore Médecins du monde, des heures d'ouvertures étendues des accueils de jours, des places supplémentaires (ex : ouvertures de places d'hôtel, appartements supplémentaires, etc.) et l'ouverture de deux haltes de nuit, notamment en période de grand froid.

Au cours du plan hivernal 2019-2020, **351 places supplémentaires ont été ouvertes** en Moselle. Ces places n'ont pas été fermées en mars 2020, et sont désormais pérennisées. Elles viennent ainsi contribuer aux capacités d'hébergement du territoire pour l'hiver à venir.

L'État en Moselle dispose ainsi d'une capacité totale de plus **de 8 000 places d'hébergement**. Ces places sont mobilisables 7 j/7 et 24 h/24 par l'intermédiaire du SIAO^(*)-115, par téléphone au 115.

Rappel des conditions de déclenchement du niveau grand froid :

Si les températures ressenties devenaient négatives et que les capacités d'hébergement étaient saturées, le préfet de la Moselle pourrait déclencher le plan Grand Froid :

- Respect de l'impératif du « zéro demande non pourvue par manque de place » dès le déclenchement du plan grand froid, quelle que soit la situation administrative de la personne ;
- Mise en place de maraudes quotidiennes ;
- Nouvelles capacités d'hébergement d'urgence (55 supplémentaires places peuvent être dégagées au global sur les structures existantes) ;
- Réalisation d'un entretien d'évaluation sociale pour toute personne hébergée dans les dispositifs spécifiques mis en place durant cette période.

Les services de l'État et les partenaires sont mobilisés sur l'ensemble du département de la Moselle, pour venir en aide aux personnes en précarité, et les mettre à l'abri.

Informations complémentaires : www.ecologie.gouv.fr